DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

OBJET

Renouvellement de la convention de mise à disposition du service de collecte et traitement des déchets entre la commune de Saint-Germain-en-Laye et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 19 décembre 2016 par voie d'affichages

> transmis en sous-préfecture le 16 décembre 2016 et qu'il est donc exécutoire.

> > Le 19 décembre 2016



Etaient présents:

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Madame RICHARD à Madame BOUTIN Monsieur JOLY à Monsieur LAMY Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET Madame ANDRE à Madame de CIDRAC Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

N° DE DOSSIER : 16 I 09a

OBJET: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

RAPPORTEUR: Madame BOUTIN

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui transfère aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de nouvelles compétences obligatoires, dont la collecte et la traitement des déchets ménagers, il a été décidé de conclure une convention transitoire de mise à disposition de la gestion du service de collecte des ordures ménagères de la Ville et du personnel affecté à ces missions entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

La convention adoptée par le Conseil Municipal en date du 17 mars 2016 formalise juridiquement cette situation. Elle a été signée pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et renouvelable par reconduction expresse.

La Ville souhaite renouveler la convention dans les mêmes termes pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'article 4 de la convention prévoit de réévaluer les modalités de remboursement à la fin de l'année 2016 au regard du rapport d'évaluation de la charge transférée élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approuvé par le Conseil Communautaire. A l'issue de cette approbation, l'annexe relative au montant de la refacturation sera modifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition du service de collecte et traitement des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine pour une durée d'un an.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame CERIGHELLI (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE le renouvellement de la convention temporaire de mise à disposition du service de collecte et traitement des déchets entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine telle qu'annexée à la délibération du 17 mars 2016 pour une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Emmanuel LAMY